

Informations municipales



N° 5 Avril 2021

ESPRELS



Associations

Le contexte n'est pas favorable au développement des activités des associations. Les rencontres, les réunions, les ateliers et les différentes manifestations qu'elles organisent habituellement sont souvent interdites par les arrêtés préfectoraux ou rendues impossibles à mettre en œuvre par la complexité de la mise en place de gestes barrières. La richesse de la vie associative de notre village est pourtant au cœur du bien vivre ensemble.



Les 10 associations et les 7 sections de l'ASCE d'Esprels :

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ESPRELS : ASSOCIATION PÉTANQUE SPORTIVE D'ESPRELS • VÉLO CLUB D'ESPRELS • SECTION PÊCHE « LA GAULE ESPRÈLOISE » • SECTION THÉÂTRE • LES MINI Z'ARTS • SECTION CHORALE « LA CANTOTE » • CLUB DU 3ÈME ÂGE D'ESPRELS « LE FIL D'ARGENT » + ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESPRELS/VILLERSEXEL + ASSOCIATION SAINT-ROCH + ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE LA SAINT HUBERT D'ESPRELS + ASSOCIATION DE COORDINATION ET D'ANIMATION DES FÊTES + U.C.A.E. UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS D'ESPRELS + ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS D'ESPRELS + AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ESPRELS + BLED'ARTS + COOPÉRATIVE SCOLAIRE



Conscient des difficultés dues à la crise sanitaire, le **conseil municipal, réuni le 4 mars 2021**, a décidé de renouveler à la même hauteur les subventions accordées à 14 associations déjà soutenues :

ADMR - ACAFE ESPRELS - ADAPEI - AS ESPRELS/VILLERSEXEL - ASCE ESPRELS - ASPE POMPIERS ESPRELS - ASP POMPIERS VILLERSEXEL - BLED'ARTS - COOPERATIVE SCOLAIRE - ELIAD - LES AMIS D'ORICOURT - LES AMIS DU PRIEURÉ DE MARAST - LES CHATS'NONYMES - LES RESTOS DU CŒUR VILLERSEXEL

Défense des services publics

Suite à la **fermeture annoncée du centre des finances publiques de Lure** en septembre 2021 et à son transfert à Luxeuil les Bains :

- demande l'annulation pure et simple du projet de fermeture du centre des finances publiques de Lure,
- charge Monsieur le Maire de relayer cette motion à Madame le Préfet de Haute-Saône, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Madame le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales,
- charge Monsieur le Maire de relayer ce mouvement de soutien à toutes les communes du canton de Villersexel et Lure, et demande le soutien de toutes les collectivités subissant de plein fouet une réorganisation des services de l'Etat délétère voire annihiliste.

Motion votée le 4 mars 2021 par le conseil municipal

**SERVICES
PUBLICS+**



Aînés

C'est le nombre de personnes de plus de 65 ans et leurs conjoints qui ont pu bénéficier de l'opération « bons d'achat » organisée par le CCAS. Seulement 10 (sur les 163 bons distribués) n'ont pas été utilisés. Ils ont tous été dépensés dans les **8 commerces artisanaux partenaires** du village.

Écoles



Le **conseil d'école, réuni le 23 février**, en distanciel, a fait le point sur les différentes actions qui ont pu se réaliser autour des éléments : « l'eau » et la danse avec la compagnie Pernette, « l'air et l'électricité » avec des ateliers du Colporteur de sciences. Les projets de fin d'année (sortie au cinéma Espace Méliès de Lure avec la CCPV, voyage à Verdun pour les plus grands...) dépendront encore des conditions sanitaires...

Les effectifs prévus pour la rentrée 2021 (moins de 80 élèves pour 5 classes) font craindre une fermeture de classe.

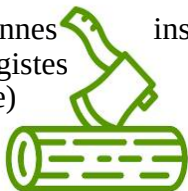


Circulation

Des travaux prévus sur la RN19 vont dévier les poids lourds sur la D9 du **12 au 23 avril**. Des aménagements ont été installés pour protéger la voirie et les trottoirs de ce **passage intense**.

Affouage

114 personnes inscrites sur la liste des affouagistes pour l'année 2021 (6€ le stère)



Urbanisme

Suite aux rappels sur l'obligation de **déclaration préalable de travaux (DP)** pour l'extension d'un bâtiment existant ou pour des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment et sur l'obligation de demande de **permis de construire (PC)** pour toute extension ou construction de plus de 20 m² de prise au sol, les propriétaires devant régulariser leur situation recevront un courrier de la municipalité.



Médiathèque

Bonne nouvelle, votre médiathèque a repris ses ouvertures habituelles, à savoir, **Les mercredis de 14h à 18h30 et les vendredis de 16h à 18h30**.

Le protocole reste inchangé :

- La prise de RDV reste vivement conseillée par créneau de 30 minutes, par mail ou tel 03 84 30 48 34, et ce pour vous éviter une attente en extérieur tant que les conditions climatiques ne sont pas favorables.
- Une personne ou une famille à la fois.
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique obligatoire à l'entrée.
- Port du masque obligatoire dès 11 ans.

Environnement

La gendarmerie de Vesoul nous demande de rappeler aux administrés de la commune que le **brûlage de déchets verts** est formellement interdit. Les contrevenants s'exposent à une **amende de 135€ majorée si besoin à 375€**.

Nous avons également constaté que des déchets (branchages, palettes...) s'accumulent dans la forêt communale. Allant jusqu'à gêner les manœuvres des engins nécessaires à l'exploitation forestière.

Nous avons la chance d'avoir une déchetterie dans le village et les déchets doivent y être déposés pour y être valorisés. **Toutes les personnes surprises en train de décharger dans la forêt seront verbalisées.**

Enfin, suite à des **dommages établis**, nous rappelons aux **affouagistes** qu'ils ne doivent pas déborder sur les parcelles privées ou les champs qui jouxtent la forêt et les chemins pour y travailler leur bois ou pour le passage de véhicules.

Cimetière

Des dégradations inadmissibles ont été constatées sur plusieurs concessions du cimetière.

Fleurissement



la Préfecture nous autorise à nous réunir par petits groupes pour les plantations de printemps qui auront lieu après les Saints de glaces, à partir de mi-mai.

Nous espérons vous compter parmi nous pendant ce moment convivial et nous vous convions à une réunion d'informations où toutes les idées réalisables pourront être partagées et étudiées le **vendredi 16 avril à 20h, à la salle des fêtes**.

Nous vous remercions par avance de votre dévouement pour l'embellissement de notre village.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

